

REGLEMENT VOLONTAIRE RACE



I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La VOLONTAIRE RACE est une course ouverte à toutes et tous.
Certificat médical ou licence sportive ou carte professionnelle des métiers de la sécurité (gendarmes, pompiers, etc....) obligatoire.
Un questionnaire de santé pour les enfants (6 à 14 ans).

2. INSCRIPTIONS

Les participants peuvent s'inscrire sur le site : <http://inlive.nc>

- Catégories SOLO (à partir de 15 ans).
- Catégories EQUIPE (à partir de 15 ans).
- Catégories ENFANT (6 ans à 14 ans).

Les catégories SOLO et EQUIPE emprunteront le même parcours, tandis que la catégories ENFANT évoluera sur un parcours spécifique de 1 km.

3. CLASSEMENT

Le système de classement, ainsi que le classement général qui en découle, sont établis sur la base du meilleur temps réalisé dans chaque catégorie et pour chaque épreuve.

Les résultats sont classés du temps le plus rapide au temps le plus lent.

Des récompenses seront attribuées au classement scratch :

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes
- 3 premières équipes

L'ensemble des participants recevra une récompense pour sa participation à l'ensemble des épreuves.

4. DÉTAIL DU PARCOURS

Solo ou Équipe : 5 km / 30 obstacles

Ramper, sauter, grimper, porter, lancer, nager... autant de défis à enchaîner sur une distance totale d'environ 5 km, en individuel ou en équipe.

Les participants devront franchir des obstacles naturels et artificiels le plus rapidement possible afin de réaliser le meilleur temps.

ENFANTS :

Sur une boucle d'environ 1 km, jalonnée d'embûches, les enfants devront faire appel à leur agilité et à leur rapidité pour tenter d'établir un temps record.

5. EQUIPES DE JUGES

Des équipes de juges seront positionnées sur chaque obstacle afin de garantir le respect des modalités de franchissement et, le cas échéant, l'application des pénalités prévues.

Chaque concurrent dispose de trois tentatives pour franchir un obstacle. En cas d'échec après ces trois essais, le concurrent devra effectuer 20 burpees de pénalité dans la zone prévue à cet effet (*Burpees Arena*), avant de reprendre la course en direction de l'obstacle suivant.

Toute décision prise par un juge est définitive et ne peut faire l'objet d'aucune contestation.

Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification immédiate du concurrent.



6. VETEMENTS ET ACCESSOIRES

Matériel autorisé

- Gilet d'hydratation
- Ceinture porte-gourde
- Vêtements de compression
- Genouillères
- Gants
- Chaussure de type trail

7. RÈGLES GÉNÉRALE

Tout comportement antisportif, incluant notamment les menaces et/ou insultes à l'encontre du personnel de l'événement, des juges, des bénévoles, des spectateurs ou des autres coureurs, pourra entraîner des sanctions et/ou une disqualification.

Ces sanctions pourront également être appliquées a posteriori, après la course.

Le manque de fair-play est caractérisé par toute tentative de tricherie, de manipulation, de contestation excessive, ainsi que par tout comportement perturbant ou gênant les autres participants

De tels agissements peuvent entraîner des sanctions, une disqualification et/ou des poursuites judiciaires.

Il est strictement interdit de jeter des déchets au sol.

L'ensemble des déchets (gobelets, emballages de gels, etc.) doit être déposé exclusivement dans les poubelles prévues à cet effet, et en aucun cas sur le parcours ou ses abords.

Chaque infraction constatée pourra entraîner une pénalité de 2 minutes.

8. JOUR DE L'ÉVÈNEMENT

Les puces de chronométrage ainsi que les bracelets seront à retirer quelques jours avant la course, dans un lieu qui sera communiqué ultérieurement.

FORMAT SOLO

Chaque coureur reçoit une puce de chronométrage permettant l'enregistrement du temps de course.

La puce doit être obligatoirement fixée à la cheville. Toute autre position peut entraîner un chronométrage invalide ou incomplet.

Il appartient au coureur de s'assurer que la puce est correctement portée tout au long de l'épreuve.

FORMAT ÉQUIPE

Une puce de chronométrage est attribuée par équipe et doit être portée par un membre désigné du groupe (4 participants).

Une distance maximale de 5 mètres est autorisée entre les membres d'une même équipe.

Tout dépassement de cette limite entraînera l'application de pénalités de temps.

9. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

10. ASSURANCES

Assurance Accident Individuelle

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutiez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...).

Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert. Les licenciés participant à cet évènement ne sont pas couverts par l'assurance de leur licence fédérale, l'organisateur n'étant pas affilié à une fédération sportive.

Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

11. DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à :

rimap-nc.off-sport.fct@intradef.gouv.fr

Les photos et vidéos de l'événement seront diffusées sur les différents réseaux sociaux du RIMAP NC.

12. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries, mouvements sociaux, émeutes...), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants.

Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

13. MEDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radio.

Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

14. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement.

Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis par le RIMAP NC, jusqu'au Samedi 20 Juin 2026.

Un message avec des informations utiles sera envoyé le jeudi 18 Juin à la suite de la clôture des inscriptions sur les différents réseaux sociaux du RIMAP NC.

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.

